



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 89839

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du nouveau calendrier fiscal de la déclaration des revenus 2005. Il désire connaître les prévisions en la matière.

Texte de la réponse

Le calendrier retenu pour la prochaine campagne tient compte de la nouveauté que constitue la déclaration préremplie des revenus. Cette nouveauté introduit un report de deux mois de la campagne. Aussi, la date de dépôt papier a été fixée au mercredi 31 mai. Une seule date a été retenue afin que les usagers identifient plus clairement le changement induit par la déclaration préremplie. En revanche, pour les usagers qui télédéclarent, ils bénéficieront d'un délai supplémentaire avec trois dates limite de dépôt selon leur zone scolaire : les usagers de la zone A et de la Réunion pourront déclarer en ligne jusqu'au 27 juin ; ceux de la zone B et de la Corse jusqu'au 20 juin ; ceux de la zone C, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique jusqu'au 13 juin. Cet aménagement doit conduire à fluidifier les flux internet et faciliter ainsi les démarches des internautes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89839

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3235

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4462